

Département d'études françaises
Université Western
FR3906A Speaking Text (Automne 2019)

Le cours se donne au local : AHB 2B02 les mardis (16:30 à 17:30) et les jeudis (15:30 à 17:30)

Professeur Mario Longtin

Bureau : UC4122

Courriel : mlongtin@uwo.ca

Heures de bureau : Les lundis de 14:30 et les mercredis de 14:30 à 16:30 ou sur rendez-vous.

Prerequisites: Two 0.5 credits from French 2905A/B, French 2906A/B, French 2907A/B (or French 2900) or permission of the Department based on the Placement Test.

Course description :

L'objectif principal du cours est de fournir aux étudiants les moyens d'améliorer leur maîtrise du français par la pratique orale des textes et par une écoute efficace. Nous allons apprendre à pratiquer de nombreux genres d'exercices, comme la lecture à vue, la lecture préparée, l'exposé, la déclamation et le discours officiel. Notre méthode passe par l'écoute, l'analyse et l'imitation de modèles pouvant être drôles, tristes, sérieux, utiles, artistiques, familiers, sophistiqués ou simplement amusants ! Nous veillerons à nous pencher sur le parler des jeunes d'ici en analysant le cinéma et la musique actuelle.

Par ces exercices, les étudiants travailleront non seulement leur prononciation, leur accent et leur intonation, mais aussi leur vocabulaire, leur capacité d'analyse et d'interprétation et, bien sûr, leurs techniques de présentation en public.

Le cours se divise en deux sections : une période d'une heure le mardi appelé Atelier et une période de deux heures appelée Cours magistral. L'atelier est consacré au manuel de Phonétique progressive du français. Il s'agit d'un cours de découvertes en commun des particularités du français sur le plan de la prononciation et de la production du discours. Le cours magistral contient tous les autres éléments du cours. C'est durant cette période que les étudiants et étudiantes offriront leurs quatre lectures préparées.

Livres obligatoires:

- Sophie Hénaff, *Art et décès*, Paris, Albin Michel, 2019. (Format électronique ou papier.)
- Audio Livre obligatoire pour *Art et décès* de Sophie Hénaff disponible en ligne sur <https://www.audiolib.fr/>
- Charliac, Lucille et Annie-Claude Motron, *Phonétique progressive du français avec 400 activités, Niveau avancé*, CLE International, 2018, avec Triple CD audio. ISBN: 978-2-09-038220-4 (manuel); 2090328776 (Le corrigé est disponible à part et n'est pas nécessaire car nous faisons les exercices ensemble en classe).

Évaluation

- 5% Participation active en classe
- 20% (4 X 5) lecture préparée de sa place (*Art et décès*)
- 20% (2 X 10) Quiz : questions sur Art et Décès
- 10% Présentation orale : un rap français expliqué en classe
- 10% Discours préparé et présenté au bureau du professeur (5 minutes, plus questions du professeur)
- 10% Mise en contexte du discours et expérience de l'apprentissage (3 pages)

- 25% Examen final

Méthodes d'évaluation

Participation active : Les présences seront prises à tous les cours. Etant donné le nombre de lectures préparées par les étudiants et lues en classe, je serai intransigeant quant aux absences. Les absences devront être systématiquement motivées. Une rencontre avec le professeur est obligatoire suivant la troisième absences.

Lecture préparée : A l'aide de la version papier et de la version audio du polard *Art et décès* de Sophie Hénaff, l'étudiante ou l'étudiant prépare une section du roman sélectionnée par le professeur afin d'en offrir une lecture expressive devant ses camarades de classe. Chaque étudiante, chaque étudiant devra se plier quatre fois à cet exercice durant les 13 semaines du cours. Selon l'ordre alphabétique, 10 nouveaux étudiants seront désignés pour lire le roman *Art et décès* en classe. La section du texte à préparer sera clairement indiquée sur OWL à chaque semaine, ainsi que le nom des dix personnes qui devront se charger du texte. Une note sera attribuée aux lecteurs pour chacune de leur prestation. Chacune des prestations est d'une valeur maximale de 5 pourcents.

Petit quiz : d'une durée de 30 minutes (maximum), cet exercice a pour but de vérifier si les étudiants ont intégré les notions abordées ensemble à l'aide du manuel *Phonétique progressive du français*.

Présentation orale : Chacun étudiant devra choisir une chanson interprétée par un rapper issu de la France ou de la francophonie. Après en avoir fait écouter un extrait de moins de 2 minutes 30 secondes à ses camarades, il/elle résumera la chanson en quelques mots et retiendra au plus 3 éléments de langage qu'il/elle désire faire découvrir ou expliquer à la classe. La durée de la présentation est de 10 minutes maximum (incluant la chanson).

Discours préparé et présenté au bureau du professeur : L'étudiant / l'étudiante déclame un texte choisi en consultation avec le professeur comme s'il/elle était un orateur/trice donnant une conférence. Il ne s'agit pas d'une simple lecture, mais bien d'un travail d'élocution et de performance d'un texte pensé et écrit pour être prononcé à haute voix. Cela présuppose un travail de mise en voix. Le professeur pose en suite des questions de sens et d'élocution à la présentatrice ou au présentateur.

Travail de contextualisation du discours et retour sur l'expérience : L'étudiant ou l'étudiante écrit un travail consacré à son discours d'une longueur de 3 pages. Il ou elle devra expliquer en moins d'une page ce qu'il ou elle l'a intéressé(e) dans le texte et expliquer les difficultés qu'il ou elle a rencontrées. (3 pages à doubles interlignes).

Examen final : Ce dernier portera sur *Art et décès*. Les questions porteront sur tout ce que nous avons vu ensemble en classe de même que sur le roman lui-même et sur l'histoire racontée par l'auteur. On trouvera des questions sur le vocabulaire, la prononciation, le style, sur les personnages, les modes d'écriture, sur les dialogues, etc.

À travers des ateliers pratiques, des exercices d'écoute, des devoirs (écrits, audio ou vidéo) et des présentations en classe, l'étudiant.e :

- améliorer son habileté à s'exprimer oralement en français sur des sujets divers.
- améliorer son habileté à comprendre le français oral lors de situations de communication variées.
- se familiarisera avec plusieurs genres oraux, littéraires et communicationnels.
- apprendra et mettra en pratique des règles de diction propres à certains genres.
- apprendra et mettra en pratique des techniques de préparation, de présentation et d'autocorrection.
- enrichira son vocabulaire.

L'étudiant.e qui réussira ce cours sera en mesure de :

- interpréter oralement et comprendre après étude presque toute forme d'écrit.
- lire à vue ou après étude, à voix haute, de façon très compréhensible, une gamme étendue de textes écrits, en manifestant une bonne intelligence du propos.

-varier l'intonation et placer l'accent de phrase correctement afin de manifester de fines nuances de sens et de style.

-prononcer clairement et avec une intonation adéquate au contexte.

-reconnaître une gamme étendue d'expressions idiomatiques et de tournures courantes en relevant les changements de registre.

Pour l'horaire détaillé, voir le site du cours sur OWL

PS Si un étudiant ou une étudiante a recours à un ordinateur aux locaux de SSD, il ou elle doit s'assurer qu'il est muni d'un logiciel permettant l'ajout d'accent français. Le professeur n'est pas responsable des manquements de SSD.

ADDITIONAL STATEMENTS

Statement on Use of Electronic Devices

Le cours *Speaking Text* a pour objet la parole et la participation. L'ordinateur n'y est utile que pour prendre des notes occasionnelles. J'autorise le recours à l'ordinateur, mais je permets également d'indiquer aux étudiants et aux étudiantes quand ce dernier devra être mis de côté afin de faciliter mon enseignement oral.

Policy on Accommodation for Medical Illness:

http://www.uwo.ca/univsec/academic_policies/rights_responsibilities.html

Students seeking academic accommodation on medical grounds for any missed tests, exams, participation components and/or assignments worth 10% or more of their final grade must apply to the Academic Counselling office of their home Faculty and provide documentation. Academic accommodation cannot be granted by the instructor or department. Please note that in all courses offered by the Department of French Studies, this same requirement will also apply to assignments worth less than 10% of the final grade. Final examinations must be written at the scheduled time unless formal alternative arrangements for a Special Examination have been approved (by the instructor, the Department and the Home Faculty Dean's Office) based on valid documented grounds.

A downloadable Student Medical Certificate can be found here:

http://www.uwo.ca/univsec/academic_policies/rights_responsibilities.html

Support services

Students who are in emotional/mental distress should refer to Health and Wellness website http://www.health.uwo.ca/mental_health for a complete list of options about how to obtain help.

Statement on Plagiarism, Cheating and other Scholastic Offences

Scholastic offences are taken seriously and students are directed to read the appropriate policy, specifically, the definition of what constitutes a Scholastic Offence in the Academic Handbook available on the Academic Calendar website,

here: <http://www.westerncalendar.uwo.ca/2016/pg113.html>

Debarment from writing the final examination

A student is entitled to be examined in courses in which registration is maintained, subject to the following limitations:

- 1) A student may be debarred from writing the final examination for failure to maintain satisfactory academic standing throughout the year.
- 2) Any student who, in the opinion of the instructor, is absent too frequently from class or laboratory periods in any course will be reported to the Dean of the Faculty offering the course (after due warning has been given). On the recommendation of the Department concerned, and with the permission of the Dean of that Faculty, the student will be debarred from taking the regular examination in the course. The Dean of the Faculty offering the course will communicate that decision to the Dean of the Faculty of registration. (“Attendance Regulations for Examinations : http://www.uwo.ca/univsec/academic_policies/examinations.html)

Important Academic Information for Students Taking Courses in the Department of French Studies

http://www.uwo.ca/french/undergraduate/counselling/academic_information/index.html

Policy on Accommodation for Medical Illness:

http://www.uwo.ca/univsec/academic_policies/rights_responsibilities.html

Students seeking academic accommodation on medical grounds for any missed tests, exams, participation components and/or assignments worth 10% or more of their final grade must apply to the Academic Counselling office of their home Faculty and provide documentation. Academic accommodation cannot be granted by the instructor or department. A student seeking academic accommodation for any work worth **less** than 10% must contact the instructor and follow the course specific instructions provided on the course outline. Final examinations must be written at the scheduled time unless formal alternative arrangements for a Special Examination have been approved (by the instructor, the Department and the Home Faculty Dean’s Office) based on valid documented grounds.

A downloadable Student Medical Certificate can be found here:

http://www.uwo.ca/univsec/academic_policies/rights_responsibilities.html

Support services

Students who are in emotional/mental distress should refer to Health and Wellness website http://www.health.uwo.ca/mental_health for a complete list of options about how to obtain help.

Statement on Plagiarism, Cheating and other Scholastic Offences

Scholastic offences are taken seriously and students are directed to read the appropriate policy, specifically, the definition of what constitutes a Scholastic Offence in the Academic Handbook available on the Academic Calendar website, here: <http://www.westerncalendar.uwo.ca/2016/pg113.html>

Policy on Attendance

“Any student who, in the opinion of the instructor, is absent too frequently from class or laboratory periods in any course, will be reported to the Dean of the Faculty offering the course (after due warning has been given). On the recommendation of the department concerned, and with the permission of the Dean of that Faculty, the student will be debarred from taking the regular examination in the course. The Dean of the Faculty offering the course will communicate that decision to the Dean of the Faculty of Registration.” (http://www.uwo.ca/univsec/academic_policies/examinations.html)

Important Academic Information for Students Taking Courses in the Department of French Studies

http://www.uwo.ca/french/undergraduate/counselling/academic_information/index.html